

FORMATION CONTINUE ET PERFECTIONNEMENT

Vous trouverez l'offre complète des cours et les formulaires d'inscription sur www.sia.ch/form

Contact : tél. 022 364 43 50, form@sia.ch

Structure des prix:
 MB Membres bureaux SIA
 M Membres SIA
 NM Non-membres
 UPIAV Membres UPIAV

COUS	SUJET	DATE / CODE	PRIX
La rénovation énergétique aujourd'hui	Le nouveau cours SIA-Form présente les méthodes et technologies les plus récentes de façon concrète, à partir de projets de référence. Il remplace le cours « leadership en rénovation » et est animé par des architectes, des maîtres de l'ouvrage et des concepteurs expérimentés. La formation s'adresse aux professionnels concernés par la rénovation d'immeubles.	10.3, 17.3 et 24.3 (3 jours) Lausanne [GEF02-17] 9h00 – 17h30	1270.- MB 1490.- M 1910.- NM
Conduire les équipes de projet au succès	A l'issue de cet atelier, vous saurez conduire un groupe en adéquation avec ses différentes phases de vie et gérer le relationnel en fonction des rôles assumés par les personnes impliquées dans le projet.	7.3 Lausanne [DG05-17] 16h00 – 19h00	200.- MB 250.- M 350.- NM
Gestion de projet pour architectes et ingénieurs	Ce cours de deux jours consiste en une série de modules basés sur une approche standardisée de la gestion de projet et couvre chacun de ces processus et sujets en explicitant les méthodes et concepts.	13.3 et 14.3 Lausanne [PMO14-17] 9h00 – 17h30	950.- MB 1170.- M 1380.- NM
Cycle de formation eco-bau [modules 1 à 4]	En matière d'étude et de réalisation d'ouvrages, la planification intégrale et la construction durable sont aujourd'hui devenus incontournables. Le cycle de formation eco-bau permet aux professionnels du bâtiment d'élargir et d'approfondir leurs connaissances sur le sujet.	6.4, 27.4, 18.5 et 22.6 Lausanne [ecobauF2017] 9h00 – 17h00	1600.- MB 2000.- M 2400.- NM
Marchés publics et règlements SIA 142, 143, 144	Ce cours, basé sur des exemples réels, est destiné aux professionnels désirant acquérir de solides bases pour la pratique des marchés publics, notamment l'organisation de concours, de mandats d'étude parallèles et d'appels d'offres. Le suivi complet du cours donnera accès à la liste cantonale de la SIA des professionnels qualifiés aptes à l'organisation de marchés publics.	5.5, 12.5, 15.5 et 19.5 Lausanne [WB19-17] 9h00 – 17h30	2560.- MB 3130.- M 3660.- NM 3130.- UPIAV
Processus global du BIM	Ce cours vise à une meilleure compréhension des cinq différentes phases qui constituent le processus BIM et aborde plus particulièrement la mise en œuvre du BIM au cours des phases de conception, de construction et d'exploitation du bâtiment.	8.5 Lausanne [BIM18-17] 9h00 – 17h30	640.- MB 740.- M 950.- NM
Norme SIA 312: végétalisation des toitures, expériences pratiques	Le cours propose une introduction à la norme 312 en s'appuyant sur l'expérience de plusieurs villes de Suisse romande (Sion, Lausanne et Genève).	16.5 Lausanne [DB03-17] 13h00 – 18h00	180.- MB 180.- M 250.- NM
La gestion des prestations supplémentaires et des requêtes additionnelles	Le cours aborde les causes les plus fréquentes de prestations complémentaires ou de requêtes additionnelles, telles que les modifications de commande, le retard dans la livraison des plans, etc. Il traite de la gestion et de la prévention de ces revendications tant lors de la conclusion que lors de l'exécution du contrat.	18.5 Lausanne [CM54-17] 9h00 – 16h30	640.- MB 740.- M 950.- NM
Arbitrage et construction: la nouvelle SIA 150	L'arbitrage constitue une méthode alternative de résolution des litiges (MARL) à l'efficacité avérée. Une nouvelle directive consacrée à cette procédure – nouveaux outils inclus – a récemment été publiée par la SIA.	12.6 Lausanne [AEC01-17] 16h00 – 19h00	215.- MB 265.- M 370.- NM

STRATÉGIE FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE CULTURE DU BÂTI: UN DÉBAT SUR LES VALEURS

La Confédération a une grande influence sur l'aménagement du cadre de vie. Pourtant, il n'existe pour le moment aucune politique explicite en matière de culture du bâti. C'est ce qui a incité l'Office fédéral de la culture à convier les parties prenantes à un dialogue sur les valeurs culturelles du bâti.

Six années se sont écoulées depuis la création par la SIA de la Table ronde sur la culture du bâti, qui a publié un an après *Manifeste sur la culture du bâti*. La SIA et une vaste alliance de partenaires enjoignaient alors la Confédération à développer une stratégie globale en faveur de la culture du bâti, qui dépasserait le cadre de la politique culturelle et intégrerait d'autres champs politiques. L'enjeu était d'ancrer l'aménagement du cadre de vie en tant qu'acte culturel dans la perception sociale. La SIA et ses partenaires ont franchi un pas décisif vers cet objectif. En effet, l'Office fédéral de la culture a pour mission d'élaborer une stratégie fédérale pour la culture du bâti, en coopération avec d'autres services de la Confédération. Le dialogue initié entre les parties prenantes par l'Office fédéral de la culture, le 28 novembre 2016 à Soleure, s'inscrit pleinement dans cette stratégie.

Oliver Martin, chef de la section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'Office fédéral de la culture, a souligné la nécessité de conduire un débat sur les valeurs culturelles, considérant que des questions d'ordre technique et économique risquaient de peser de façon excessive sur l'aménagement du cadre de vie. Selon lui, construire est un acte culturel, dont la finalité réside dans une meilleure qualité de vie, ainsi que dans un renforcement de la cohésion sociale. Il existe à l'heure actuelle un déficit en matière de culture du bâti et bien souvent les bâtiments quotidiens ne sont pas suffisamment convaincants. De plus, on observe des tendances à la déréglementation et Oliver Martin est tout particulièrement préoccupé par les régions périphériques.

Pour réduire le déficit actuel en matière de culture du bâti, un groupe de travail interdépartemental, dont font partie quatorze offices et le Conseil des EPF, a été constitué pour élaborer une stratégie fédérale en faveur de la culture du bâti. Les parties prenantes en présence, quatre-vingts spécialistes environ,



La culture du bâti couvre aussi l'insertion de l'ouvrage dans le paysage, comme le viaduc Eaux des Fontaines à Court (photo Johannes Marburg)

parmi lesquels se trouvent des architectes, des conservateurs et architectes communaux et cantonaux, ainsi que les représentants de hautes écoles, d'associations de concepteurs et d'institutions culturelles devraient toutefois aussi exercer un rôle essentiel pour la définition de cette stratégie.

Attentes posées à la stratégie fédérale

En tant qu'interlocuteur privilégié, la SIA a formulé d'entrée de jeu ses attentes vis-à-vis d'une stratégie fédérale. Stefan Cadosch, président de la SIA, a rappelé que la SIA attachait une attention toute particulière à deux aspects: « Nous souhaitons d'une part implanter la culture du bâti dans toute sa globalité en tant que nouveau champ politique, et d'autre part, promouvoir l'encouragement et la transmission d'une culture du bâti contemporaine à l'intérieur de ce champ ». Les attentes de la SIA à l'égard de la stratégie fédérale se situent sur trois plans, à savoir au niveau du processus, de l'approche globale et, enfin, de la culture du bâti en tant que discipline. La SIA est prête à soutenir la stratégie fédérale de toutes ses forces. Pour cela, elle a toutefois besoin d'être tenue informée des avancées du groupe de travail interdépartemental et des projets pilotes, et de pouvoir apporter son savoir-faire.

Pour finir, la SIA a aussi formulé des attentes sur le fond. Le cadre général et les outils de promotion dans tous les champs politiques pertinents doivent être placés au service d'une promotion active de la culture du bâti. La SIA souhaite que l'encouragement de méthodes de travail tournées vers l'avenir fasse aussi partie d'une stratégie fédérale en faveur de la culture du bâti. De plus, la Confédération devrait s'employer à renforcer les instruments destinés à améliorer tant la qualité des bâtiments que celle des processus de construction. Il importe aussi d'ancrer une compréhension positive de la culture du bâti dans les textes juridiques et autres bases normatives de l'aménagement du cadre de vie.

Une discipline culturelle

L'aménagement du cadre de vie en tant qu'acte culturel, que ce soit au niveau de la société, de la politique culturelle ou de l'encouragement culturel, devrait être un objectif majeur de la stratégie fédérale en matière de culture du bâti, et cela à tous les échelons de l'Etat. Pour une meilleure acceptation de la culture du bâti, et pour promouvoir la culture du bâti au rang de discipline culturelle au niveau fédéral, il convient de créer des prix dédiés à la culture du bâti en Suisse. La stratégie fédérale en matière de culture du bâti devrait par ailleurs générer de nouveaux vecteurs de communication et consolider ceux qui existent déjà. A l'Office fédéral de la culture, où la culture du bâti fait actuellement partie de la section Patrimoine culturel et monuments historiques, il conviendrait que la culture du bâti regroupe les cultures du bâti historique et contemporaine à moyen terme.

Quatre axes d'action

Nina Mekacher, de l'Office fédéral de la culture, a défini quatre axes d'action pour l'orientation de la stratégie en matière de culture du bâti, qui sont: l'organisation du territoire, la production de bâtiments, la formation et la communication. Pour ce qui est de l'organisation du territoire, l'aménagement et sa mise en œuvre devraient tendre vers une culture du bâti de haute qualité à l'échelle de la Suisse. En ce qui concerne la production de bâtiments, la qualité des études et des réalisations demande à être améliorée, et il convient de définir des critères de qualité pour chaque projet, cela pour l'ensemble du territoire. Pour la formation et la recherche, deux approches coexistent, avec la nécessité, d'une part, d'engager une réflexion sur les formations professionnelles pertinentes et les cursus tertiaires de la culture du bâti, d'autre part d'élever systématiquement l'activité de recherche au rang de thématique transversale de la culture du bâti. S'agissant de la communication, Nina Mekacher voit également deux points centraux, avec la nécessité de promouvoir, en tant qu'objectif national, une culture du bâti de qualité élevée dans sa compréhension globale et de favoriser les activités de tiers en ce sens, ainsi que le besoin d'accorder une place importante à la culture du bâti dans les programmes d'enseignement des degrés primaire et secondaire.

La photo de Johannes Marburg du viaduc «Eaux des Fontaines» à Court, dans le canton de Berne, est extraite du livre *L'art des ingénieurs suisses* paru récemment chez Espazium. Ce livre de 128 pages est disponible au prix de 45 francs.

Discussion

Des formats interactifs tels que des ateliers sur les actions nécessaires, sur la vision, ou encore sur la contribution de la Confédération, ont permis d'approfondir le dialogue. Parmi les thèmes abordés figurent la coordination nécessaire des différentes politiques fédérales avec la culture du bâti, l'importance des espaces entre les constructions, ou encore l'encouragement d'une discussion à grande échelle. Des sessions parallèles consacrées aux quatre axes d'action ont permis de définir des objectifs, des mesures et des acteurs potentiels de la stratégie en faveur de la culture du bâti.

Pour finir, l'urbaniste Carl Fingerhuth, professeur honoraire à la TU de Darmstadt, a enjoint à transformer nos villes, qui doivent devenir plus émotionnelles, plus sociales et plus discursives. L'urbanisation devrait également fournir un trait d'union entre les différentes dimensions de la culture du bâti, depuis l'architecture jusqu'à l'organisation du territoire. Quant aux associations professionnelles, elles seront plus fortement incitées à s'impliquer dans le débat sur les projets de construction litigieux.

Le premier état des lieux en matière de politique pour la culture du bâti, qui a pu être dressé à Soleure, est encore relativement flou et abstrait. Beaucoup de choses restent à faire d'ici au prochain dialogue avec les parties prenantes, qui aura lieu à la fin de l'année 2017.

Dr Claudia Schwalfenberg, responsable Culture du bâti SIA; claudia.schwalfenberg@sia.ch

ACTUALITÉ DES GROUPES PROFESSIONNELS : DES AUTODIDACTES POUR REMPLACER LES DIPLÔMES ?

La filière des techniciens du bâtiment est touchée par une pénurie de diplômés des hautes écoles. C'est pourquoi le groupe professionnel Technique de la SIA s'engage en faveur de la création d'un institut des systèmes énergétiques à l'EPF Zurich.

La démission d'ingénieurs et de physiciens EPF émérites des commissions SIA sur l'énergie et la technique du bâtiment révèle aujourd'hui une pénurie de la relève issue des écoles polytechniques fédérales.

Notre politique de formation a-t-elle

échoué? Notre groupe professionnel ne s'est-il pas battu des années durant afin que soit créé, à l'EPF Zurich, un département ou au moins un institut des techniques de l'énergie et du bâtiment? Certes, une filière de master intitulée « Master Integrated Building Systems » a été lancée il y a quelques années et les premiers étudiants ont reçu leur diplôme, mais de nombreuses questions portant sur les contenus didactiques et sur le profil de ces diplômés restent encore en suspens.

Les autodidactes atténuent la pénurie de main-d'œuvre

En Suisse, il est possible de fournir des prestations d'ingénierie remarquables même en autodidacte. C'est l'une des forces de l'économie de notre pays que de ne pas apporter de restrictions à l'exercice professionnel dans le secteur technique. Sans ces autodidactes, la pénurie serait encore plus grande.

Toutefois, les connaissances nécessaires à la conception technique du bâtiment seront mieux assimilées grâce à l'apprentissage et à la fréquentation consécutive d'une haute école spécialisée. Ce constat vaut avant tout pour le domaine de l'électricité mais aussi du chauffage, de la ventilation et de la climatisation. Les ingénieurs HES disposent d'un vaste savoir-faire en matière de planification et forment ainsi l'épine dorsale de la branche.

Des connaissances approfondies nécessaires

La commission SIA comme le conseil d'experts SIA énergie ont besoin de faire appel à des ingénieurs possédant des connaissances étendues et approfondies en matière énergétique. Nos avis et nos prises de position sur la Stratégie énergétique et la transformation du parc immobilier suisse sont reconnus et appréciés de la Confédération et des cantons.

Par le passé, ce sont des docteurs en physique et des ingénieurs EPF qui nous ont permis de faire avancer les choses au sein des organes de la SIA. Les membres de notre groupe professionnel sont unanimes à reconnaître qu'il est essentiel de compter dans nos rangs des physiciens et des ingénieurs EPF aux côtés des diplômés HES.

Nous serions donc ravis que des experts du domaine des systèmes énergétiques se manifestent auprès de Luca Pirovino (luca.pirovino@sia.ch) s'ils sont intéressés.

Les objectifs de notre politique de formation sont :

- accroître le nombre de diplômés HES en technique du bâtiment à 80 lauréats par an;
- poursuivre la passerelle « MAS ingénieur énergétique en bâtiment » avec 20 diplômés par an;
- contrôler le profil et les contenus didactiques du « Master Integrated Building Systems »;
- promouvoir la nouvelle initiative de la SIA en faveur d'un institut des systèmes énergétiques à l'EPF Zurich.

Nous savons tous pertinemment que les négociations et discussions à mener avec l'EPF Zurich seront délicates et qu'il nous faudra être opiniâtres pour faire aboutir ce projet.

Jobst Willers, ing. dipl. HES/SIA, président du groupe professionnel Technique de la SIA

MISE EN CONSULTATION SIA 279 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ISOLANTS

La loi et l'ordonnance sur les produits de construction sont entrées en vigueur au 1^{er} octobre 2014. Pour tous les produits couverts par une norme technique harmonisée désignée, l'ensemble des dispositions de la norme européenne correspondante, y compris la procédure d'évaluation et de vérification de la constance des performances, doit être repris dans la norme suisse. En conséquence, il s'est avéré nécessaire de mettre à jour la norme SIA 279, applicable depuis 2011. Pour les produits non couverts par une norme harmonisée, des règles relatives aux méthodes d'essai, au contrôle de la production, etc. restent indispensables.

Ce projet est disponible sous le lien suivant: www.sia.ch/consultations. Si vous souhaitez prendre position, veuillez utiliser le formulaire Word également téléchargeable à partir de ce lien. Nous ne pouvons pas prendre en considération les prises de position nous parvenant sous une autre forme. Veuillez transmettre votre prise de position jusqu'au 29 mars 2017 à l'adresse: VL279@sia.ch.

sia